

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1516/SG/ESJ nommant la commission d'examen pour l'épreuve pratique du C.E.A.P. session 1971.

n° 71-1516/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

8 novembre 1971

Numéro JO

n° 22 du 25/11/1971

Date du numéro

25 novembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Mme Poitevin, inspectrice départementale de l'Education nationale, assure la présidence des commissions chargées de faire subir l'épreuve pratique du CE AP. session 1971. Sont désignés comme membres de ces commissions : Mme Aden Luc, institutrice principale du cadre territorial ; Mme Bordenave Yvêtte, maîtresse d'application ; Mme Gaubert, maîtresse d'application ; Mile Moine Jeanne, maîtresse d'application ; Mme Reb Marie-Thérésia, maîtresse d'application ; M. Ahmed Abdi Gouled, instituteur principal du cadre territorial ; M. Ahmed Mohamed Oubadi, instituteur principal du cadre territorial ; M. Ali Ibrahim Mohamed, instituteur principal du cadre territorial ; M. Bryon Jacques, maître d'application ; M. Fouad Salem Mohamed, instituteur principal du cadre territorial ; M. Gaubert Henri, maître d'application ; M. Gérard Emmanuel, maître d'application ; M. Guichard Claude, maître d'application ; M. Houssein Abdi Gouled, instituteur principal du cadre teritorial ; M. Renaut Claude, maître d'application ; M. Ruff Raymond, maître d'application ; M. Sarotte Guy, maître d'application ; M. Tournier Jacques, maître, d'application. Chaque commission est composée de deux, methbres, choisis, l'un parmi les instituteurs et institutrices du cadre territorial, l'autre parmi les maîtres et maîtresses d'application désignés à l'article 2 ci-dessus, par l'inspectrice départementale de l'Education nationale qui la préside. La date des épreuves, fixée par l'inspecteur départemental de l'Education nationale faisant fonction de chef du Service de l'Enseignement du premier degré qui convoque les membres de la commission, est portée à la connaissance de chaque candidat ou candidate l'avant-veille de ces épreuves.